



Président : Thierry ERNEWEIN
31 rue des égalités - 70400 Héricourt
Tel : 03-84-46-39-40

Site Internet : www.sghathle.fr
<https://www.facebook.com/sghathletisme>

Email : sghathle@wanadoo.fr
N° agrément : 1340F N° APE : 926C
N° SIRET : 77851549400012

Protocole sanitaire COVID 19 – SGH Athlétisme
Période à partir du 29/09/20

Ce protocole a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles s'effectuent les entraînements sur le plan sanitaire. Il s'adresse à tous les adhérents et à leur représentant légal (si mineur) du club des SGH Athlétisme.

Déclaration :

- ✓ Cette déclaration doit être impérativement complétée et signée par l'adhérent ET si mineur(e) son responsable légal avant toute reprise d'activité.
- ✓ L'adhérent et le représentant légal s'engagent à respecter les mesures sanitaires mentionnées dans le « *Protocole Sanitaire COVID 19 – SGH Athlétisme* » lors des activités des SGH Athlétisme.
- ✓ L'adhérent et son représentant légal sont conscients que le respect de l'ensemble des mesures mises en place amoindri significativement le risque de contamination par le coronavirus sans garantir de risque nul.
- ✓ L'adhérent et son représentant légal sont informé que le club des SGH Athlétisme mettra en place un suivi des participants à chaque séance permettant ainsi d'identifier et prévenir les personnes ayant potentiellement été en contact avec une personne contaminée.
- ✓ En cas de symptôme évocateur de la COVID ou de fièvre (38°C ou plus) l'adhérent ne doit pas se rendre à l'entraînement et son représentant légal prend avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre.
- ✓ Il est recommandé à l'adhérent de ne pas venir aux entraînements si lui-même ou un membre de son foyer a été testé positif ou encore identifié comme contact à risque.
- ✓ L'adhérent et son représentant légal s'engagent à signaler immédiatement à son entraîneur s'il est positif au test PCR de dépistage de la COVID 19.
- ✓ L'accueil et le départ de l'adhérent se fera par l'entraîneur à l'entrée du stade.
- ✓ Pour les parents l'accès dans le stade est interdit pendant la période de crise sanitaire.

Je soussigné(e) _____ adhérent / représentant légal, certifie avoir lu, approuve et s'engage à respecter les points cités ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signatures :

Le licencié :

Le représentant légal :
(Pour les mineurs)



Accès au Stade du Mougnot :

✓ Tout adhérent doit avoir rendu ce « *Protocole Sanitaire COVID 19 – SGH Athlétisme* » pour accéder au stade au plus tard le mardi 29/09/20..

✓ Le responsable du groupe d'entraînement de l'adhérent tiendra un listing des adhérents présents sur chaque séance afin de permettre d'identifier et prévenir les adhérents ayant potentiellement été en contact avec une personne contaminée.

✓ Respect des horaires.

✓ Il n'y a pas d'accès ni aux sanitaires, ni aux vestiaires. Les adhérents devront arriver en tenue et avec une bouteille d'eau ou gourde personnelle (remplie).

✓ Les adhérents poseront leurs affaires dans les gradins en respectant une distance de 1 m.

